CONDITIONS

ABONNEMENT.

Deux pièces par an, payables d'avance pour l'année : 25 francs pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour deux ans. Il n'est pas abonné ne vendre, ni faire vendre à domicile à la Nouvelle-Orléans. Abonnement ne peut discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront changer leur domicile devront en donner avis par écrit, sur semaine avant que le temps de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Un pissetre par carré de chaque ligne. Pour la première insertion, et 15 centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'enlèvement ordinaire, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les chiffres ne comptent pas.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces, 1 pistaches et personnes tenant magasins de détail, Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, tels que agens pour sauvages, lits, matelas à vapeur, et les médecins de commerce faisant la consultation gratuite.

Les ANNONCES des mariages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles bien meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de Médecin Rec. &c., doivent payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 01 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires avec.

Les Insertion de 25 pour cent sera faite aux ventes, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de disparut cent fois les annonces de ventes de biens meubles.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes de propriété de plaisir, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou perdus &c., lui seront portés au compte séparé et seront aux prix ci-dessus ordinaires.

Avis aux Capitaines qui parcourent pendant la durée de l'année seront publiées pendant un mois et devront être renouvelées en conséquence de cette disposition.

Avis aux Annonces de Ventes de Bateaux, moins de deux fois d'insertion n'est été payée d'avance, ou qu'il y en répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, peuvent insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, pourvu $150.

Avis Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour Baie St-Louis, Passe Christiane

Paquebot régulier de mercredi et samedi.

Le beau bateau à vapeur ITASCA, qui est parti de Cuba, COLONEL Capitaine Wiseman, partira de bout du chemin à coulisse Mercredi matin à 7 heures et demie de l'après midi. Et revendra Lundi matin.

Le mercredi on pourra l'attendre dans les endroits suivants : Baie St-Louis à 1 heure et demie de l'après midi; Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après midi; Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi.

En revenant, jeudi matin, il partira Biloxi à 6 heures et demie du matin; Passe Christiane à 11 heures du matin; Baie St-Louis à midi et demi, et arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à toutes.

Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la Baie à minuit, à la Christiane à 3 heures et demi du matin, Biloxi à 5 heures du matin, et revenant de Biloxi, il quitera Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi; Passe Christiane à 7 heures et demie du soir, Baie St-Louis à 10 heures, et arrivera au chemin à coulisses Lundi matin à 7 heures. Pour de plus ample renseignements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

SALOMON HIGH,
17 août 40, rue du Camp.

27 Le fret doit être envoyé deux heures avant de départ.

AVIS. Le sac aux lettres du bateau Columbia est à notre bureau. On délivrera les lettres et journaux aux différents débarcadères.

$ 100 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Le magasin des consignées situé rue de la Douane, a été enlevé dans la nuit du 25 ou dans la matinée du 26 du courant, et 150 pièces de mousseline de 6/4 avec divers autres articles ont été volés. La susdite récompense sera payée pour la restitution des marchandises, et $ 50 de plus pour la convention du voleur ou des voleurs. Ils ne doivent pas se revoir, tous ceux qui l'honorceront de leur présence. Il a tout lieu d'espérer qu'il méritera la confiance d'un public généreux. Elève des principales académies de l'Italie, il peut hardiment garantir que tous les portraits sont à l'huile sont en miniature, seront parfaits. Il a présentement à l'exposition du public, et à l'endroit et dessus, une variété de portraits, qui ne manquent rien de satisfaire aux amateurs des beaux arts.

17 août—6 NESTORE CORRADI.

AVIS AU PUBLIC.

Messieurs J. Veyé et J. M. Donoe, pharmaciens-chimistes, successeurs de M. Blanchet, établis le dernier rue des Ursulines, ont établi leur pharmacie, rue Royale No 279, entre les rues Dumaine et St. Philippe. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, trouveront des soins et des fournitures de bonne et de première choix; et leur laboratoire est composé pour répondre aux exigences les plus compliquées de leur profession. 29 juillet—1m

A VENDRE par le consignée, en débarquement de la barque Lubeck,
50 demi barriques vin Sauterne,
50 caisses de 24 demi bouteilles vieux Sauterne,
200 do Extrait d'absinthe,
40 barriques vin vieux Chateau Margaux.
Fin magasin d'importations réunies :
2000 caisses vin St. Julien, St. Estèphe &c.
200 do de 24 bouteilles.
200 do do
200 barriques vin Montferrant,
100 demi barriques vin blanc de Sauterne, et Graves
150 caisses vin de Champagne mousseux,
150 paniers do do
50 demi pipes vieux Cognac A. Dussent Jar.
200 quarts de pipes et barils eau-de-vie fine champagne,
10 caisses cerises,
150 do Liqueurs assorties,
1000 paniers sauterne première qualité,
100 salaces bouchons,
18 bouccans fil à voile,
Crème de noyau, marasquin, eau-de-vie de Dantzick, eau de rouge, fruits à l'eau de vie, huile d'olive
DUBRAUT, Fils Aîné,
26 août rue St. Louis No. 77

PORC.—250 barils Mess et N.O. à vendre par
29 août O. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

FARINE.—175 barils Farine nouvelle, superfine, à vendre par
29 août O. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

VIS AU PUBLIC—A dater du 23 juillet 1837, M. A. Coquillot et J. Guillon & Co. n'existe plus. J. Guillon continue le même genre d'affaires.
22 août—3

TRAITES sur New York, à vendre par
W. F. VIGERS & Co.
22 août 20, rue Bienville.

FARINE—300 barils Farine superfine, à vendre par
R. GRONING & Co. 22 août

CAFE ET SUCRE DE LA HAVANE—796 sacs Café de la Havane, et 480 caisses Sucre brut, en débarquement du brick Spartan, à vendre par
R. GRONING & Co.
22 août

FARINE—300 barils farine, à vendre par
22 août O. DORSEY, no. 44 Nouvelle Levée.

PORC—300 barils mess et M. O. à vendre par
22 août O. DORSEY, no. 44 Nouvelle Levée.

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

LES soussignés viennent de recevoir par le paquebot Orléanais, et peuvent actuellement de bonne qualité, bijoux, marqués pour la bouche, lignes à pêcher, pipettes, fer à friser, des jaune, bleue, et doré, quinquets, eau de rose, huile antique et de Macassar, encre de Chine, de Washington, petit gris d'Irlande, toile blanche, flanelle bonnes, encre de Chyson, encre rouge et noire, bilgues en or, cuchet de velours, bracelets pour cheveux, à vendre par
FOLLAD & GREEN,
rue de Chartres no 53

MAIS—Un chargement de chaloupe—Mais en épis en débarquement et à vendre par
1 août GRIVOT & PAGE, 18me Poydras.

Pour Mobile et Ports de l'Est.

Le bon et rapide bateau à vapeur CHARLES MORGAN, Capitaine Cheney, partira pour le port de Mobile et ports de l'Est, le 28 du courant, à 5 heures du soir. Pour le fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. H. CAMPBELL & Co.
26 août—3

Pour Mobile et Ports de l'Est.

Le bon et rapide bateau à vapeur ROBERT FULTON, Capitaine Cheney, partira pour le port de Mobile et ports de l'Est, le 28 du courant, à 5 heures du soir. Pour le fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. H. CAMPBELL & Co.
26 août—3

Pour Mobile et Ports de l'Est.

Le bon et rapide bateau à vapeur CHARLES MORGAN, Capitaine Cheney, partira pour le port de Mobile et ports de l'Est, le 28 du courant, à 5 heures du soir. Pour le fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. H. CAMPBELL & Co.
26 août—3

Ventes par Shérif

CONSTABLE—No. 8646—Sa vente d'un cheval et voiture, à mon ordre, à Mr. Ferrand, Vente à l'encanteur publique, ensuite, à Mr. Ferrand, Ambroise, le samedi, le 9 septembre prochain à une heure de relevée, le propriété ci-dessus et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.

Cinq lots de terre, ensemble avec tous les droits privilèges et prérogatives, qui y appartiennent, situés dans les dernières de cette ville, désignés par les nos. 18, 19, 20, 21 et 22, de l'île no. 24, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, et déposé en l'étude de L. T. Caire not. pub. les dits lots mesurant, mesure ambiance, savoir:

Lots nos. 18 et 19 mesure chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 105 pieds.

Lot no. 20 mesure 26 pieds 5 pouces sur la rue de Conti sur profondeur de 105 pieds et face à la rue Villeré.

Lot no. 21 et 22, mesure chacun 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Pour être vendu aux conditions suivantes, savoir:

Comptant, suffisamment pour payer les frais de vente et de 15 juillet 1837 avec les intérêts, frais de protets et du procès, et la balance payable aux termes et après, pour satisfaire les billets suivants.

1o. Un billet de $1500, dû le 15 juillet 1838.

2o Deux billets de $187 50 chacun, et payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

3o. Deux billets de $255, chacun payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

4o Deux billets de 255, chacun et respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

Pour satisfaire le demandeur d'une obligation avec les intérêts et frais de protets, du 21 juillet 1837, frais du procès et intérêts, saisi à la poursuite de E. F. French.
5 août FRED. BUISSON, shérif.

Aux D. Gove contre Walter G. Freeland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Pour satisfaire le demandeur d'une obligation avec les intérêts et frais de protets, du 21 juillet 1837, frais du procès et intérêts, saisi à la poursuite de E. F. French.
5 août FRED. BUISSON, shérif.

Aux D. Gove contre Walter G. Freeland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Pour satisfaire le demandeur d'une obligation avec les intérêts et frais de protets, du 21 juillet 1837 avec les intérêts, frais de protets et du procès, et la balance payable aux termes et après, pour satisfaire les billets suivants.

1o. Un billet de $1500, dû le 15 juillet 1838.

2o Deux billets de $187 50 chacun, et payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

3o. Deux billets de $255, chacun payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

4o Deux billets de 255, chacun et respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

Pour satisfaire le demandeur d'une obligation avec les intérêts et frais de protets, du 21 juillet 1837, frais du procès et intérêts, saisi à la poursuite de E. F. French.
5 août FRED. BUISSON, shérif.

Aux D. Gove contre Walter G. Freeland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Pour satisfaire le demandeur d'une obligation avec les intérêts et frais de protets, du 21 juillet 1837 avec les intérêts, frais de protets et du procès, et la balance payable aux termes et après, pour satisfaire les billets suivants.

1o. Un billet de $1500, dû le 15 juillet 1838.

2o Deux billets de $187 50 chacun, et payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

3o. Deux billets de $255, chacun payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

4o Deux billets de 255, chacun et respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1838.

Pour satisfaire le demandeur d'une obligation